

Numéro 39

Jeudi 5 septembre
2019



Au menu :

 **Les rappels et actualités**

La météo

Les mesures de restriction

Conseil collectif rédigé à partir du réseau d'observations de la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France en parcelles et des données météorologiques de Météo-France.

Document rédigé par :
Ronan OLIVO
01 64 79 31 15

Service Environnement
19 rue d'Anjou-75008 PARIS
Tél : 01.39.23.42.26
E-mail :

environnement@idf.chambagri.fr
www.ile-de-france.chambagri.fr

Avec le soutien financier de :



Les rappels et actualités

RAPPEL ! Vos relevés d'index sur la nappe de Champigny :

Merci de transmettre vos index de compteur du 1^{er} septembre à :
ronan.olivo@idf.chambagri.fr

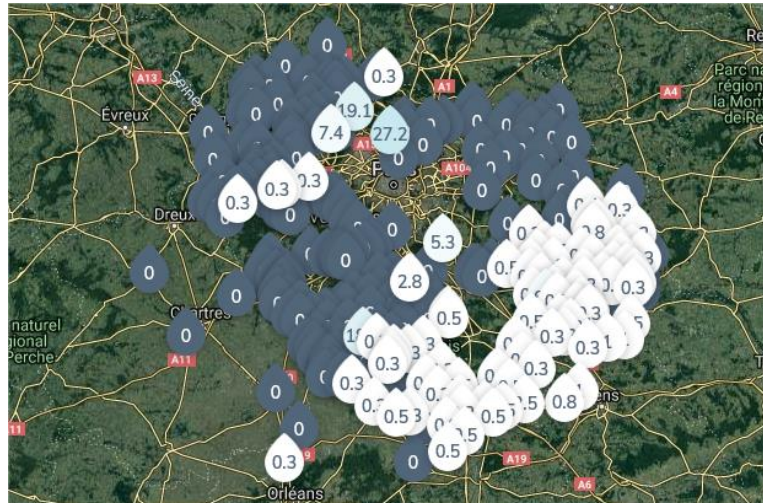


Consommations 2019 et appels à besoins 2020 :

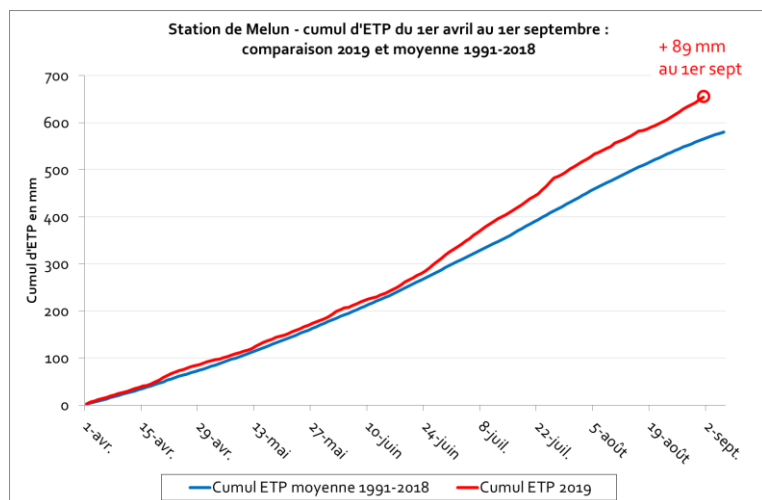
Vous allez prochainement recevoir, de la part de vos OUGC respectifs, vos formulaires de consommation 2019, cotisation OUGC 2019 et demande de volume pour l'année 2020. Merci de renvoyer les formulaires dans les délais, pour nous permettre de bien analyser vos demandes et respecter les échéances administratives.

La météo

Réseau de stations météo Sencrop et Météo France :



Depuis 7 jours, les cumuls de **pluie** sont nuls à pratiquement nuls sur l'Ile-de-France. Les valeurs positives observées sur le réseau Sencrop relèvent de l'irrigation.



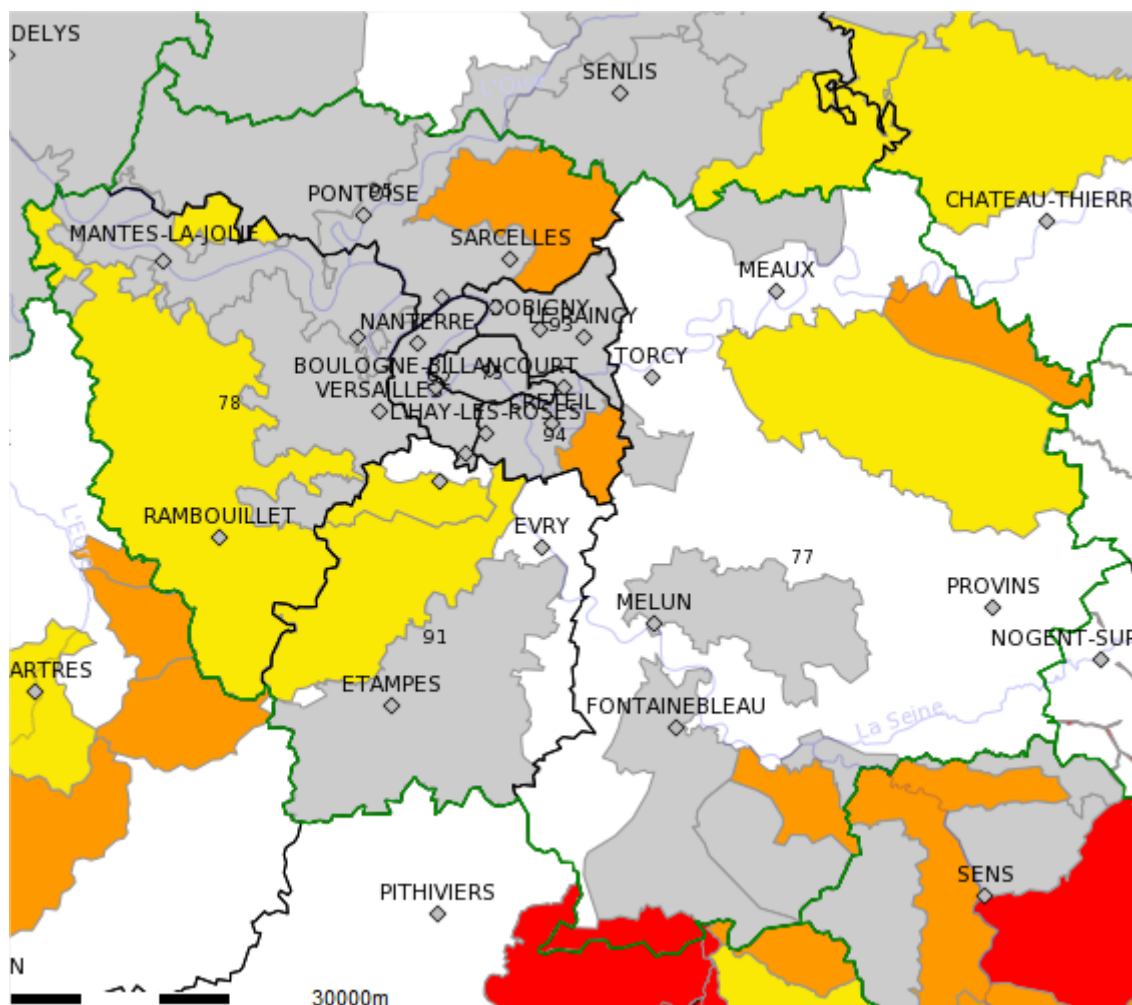
Sur la station Météo France de Melun, du 1^{er} avril au 1^{er} septembre 2019, la demande climatique (ETP) cumulée est supérieure de +89 mm (+16 %) à la moyenne 1991-2018.

Prévisions sur les 10 prochains jours :

- Quelques pluies sont annoncées pour samedi et mardi. Avec une répartition très hétérogène, les cumuls prévus ne dépassent pas 10 mm.
- Températures maximales prévues de 20 à 25°C.
- ETP attendus de l'ordre de 3 à 5 mm/j.

Les mesures de restriction

Carte des restrictions en Ile-de-France :



Carte des restrictions en Ile-de-France (source : propluvia)

Légende de la carte	
◆	Principales villes
—	Cours d'eau
—	Régions
—	Départements
Restrictions spécifiques aux eaux superficielles	
■	Vigilance
■	Alerte
■	Alerte renforcée
■	Crise
Restrictions spécifiques aux eaux souterraines	
■	Vigilance
■	Alerte
■	Alerte renforcée
■	Crise

Les arrêtés préfectoraux sont disponibles sur le site <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>, avec la liste des communes par secteur.

Mesures de restrictions pour l'irrigation en Ile-de-France :

Pas de changement par rapport à l'Irriplaine de la semaine dernière.

Secteur	Département	Niveau de restriction	Mesures de restriction
Fusain (nappe de Beauce)	77	Crise	- Interdiction de prélever de samedi 8h à lundi 8h - Possibilité de fractionnement par 12 h sur demande motivée pour un total de 48 heures hebdomadaires : interdiction 4 fois de 8h à 20h. - Mesures spécifiques pour les forages impactant très fortement le débit du Fusain : interdiction de prélever pour les forages de priorité 1 et priorité 2
- Orvanne - Petit Morin	77	Alerte renforcée	<u>Grandes cultures :</u> - Rivières et leurs lits majeurs : interdit - Forages : interdit de 12 à 20h et de vendredi 8h à dimanche 20h <u>Cultures légumières et maraîchères y compris pommes de terre, horticulture, pépinière :</u> - Rivières et leurs lits majeurs : interdit entre 8h et 20h - Forages : autorisé
Grand Morin	77	Alerte	<u>Grandes cultures :</u> - Rivières et leurs lits majeurs : interdit entre 12 h et 20h et le dimanche de 8h à 20h - Forages : interdit de 12 à 20h et le dimanche de 8h à 20h <u>Cultures légumières et maraîchères y compris pommes de terre, horticulture, pépinière :</u> Information et sensibilisation aux économies d'eau
Zone 3 du département des Yvelines <u>HORS</u> nappe de Beauce et secteur du Houdanais	78	Alerte	<u>Grandes cultures :</u> Interdit de 8h à 20h <u>Horticulture, Pépinières en container, cultures maraîchères et aromatiques :</u> - Plafonnement à 30 m ³ /ha/jour pour l'horticulture - Plafonnement à 70 m ³ /ha/jour pour cultures maraîchères et aromatiques - Goutte à goutte autorisé <u>Cultures fruitières, Pommes de terre, Pépinières de plein champ et culture de gazon :</u> - Interdit de 10h à 18h - Goutte à goutte autorisé
Orge-Yvette	91	Alerte	<u>Grandes cultures :</u> Interdit de 10h à 18h et totalement le dimanche <u>Cultures légumières et maraîchères, horticulture, pépinières, plantes aromatiques et médicinales :</u> autorisé
Partie Est du Val de Marne (zone 2a) <u>HORS</u> nappe de Champigny	94	Alerte renforcée	<u>Cultures légumières et maraîchères y compris pommes de terre, horticulture, pépinière et culture de gazon :</u> Interdit entre 8h et 20h
Plaine de France et du Parisis	95	Alerte renforcée	<u>Grandes cultures :</u> Interdit de 10h à 20h et totalement les samedi et dimanche <u>Cultures légumières et maraîchères de plein champ :</u> Rivière et nappe d'accompagnement : interdit entre 10h et 20h <u>Cultures sous serres :</u> Autorisé